

**COMMUNE DE MESLAND**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix sept, le 11 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2017

Présents : M.M GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, GÉRARD Jean-Pierre, HELTZLÉ Jérôme, GASNIER Richard.

Excusés: MM MORISSET Gilles, BRUNO Christian, MULTEAU Dimitri qui donne pouvoir à GUETTARD Philippe, DAVID Catherine qui donne pouvoir à GÉRARD Jean-Pierre.

Absents : MM LEBAY Paule, BOYER Christophe

Madame Isabelle GIRAUD a été désignée secrétaire de séance.

**CONVENTION ENGIE INEO**

*Délibération N°16/2017 publiée le 12/04/2017 - Transmise à la préfecture le 12/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à fin 2015, la maintenance de l'éclairage public de Mesland était gérée via le Syndicat Intercommunal du Pays de l'Onzainois auquel la commune adhéra. Après dissolution, les ex-communes membres ont demandé à leur prestataire ENGIE INEO de les accompagner pour une année supplémentaire.

Début 2017, la Commune de Mesland a de nouveau sollicité ENGIE INEO pour obtenir une offre de maintenance, d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public couvrant les organes de commande, les cellules, les horloges relais, les réseaux de transport de courant (conducteur EP dans mâts ou lanternes), les lampes d'éclairage et les accessoires de fonctionnement des lampes, les dispositifs de protection.

Un contrat d'une durée de 4 ans est proposé au tarif annuel de 1 133.76 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat avec ENGIE INEO.

**CONVENTION AVEC VEUZAIN-SUR- LOIRE POUR CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ**

*Délibération N°17/2017 publiée le 12/04/2017 - Transmise à la préfecture le 12/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

Monsieur le Maire indique qu'en 2016 une convention a été signée avec la commune d'Onzain pour que les familles de Mesland dont des enfants fréquentaient le Centre de loisirs d'été d'Onzain, en

juillet, puissent bénéficier du même tarif journalier que celles d'Onzain. Pour ce faire, le différentiel pris en charge par Mesland a été de 5.50 € par jour et par enfant.

En 2017, pour reconduire les mêmes conditions d'accueil, étendues au mois d'août, la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire propose de nouveau une convention à la commune de Mesland avec une contribution inchangée de 5.50 €/jour/enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec Veuzain-sur-Loire, sous condition que seules les familles meslandaises dont le(s) enfant(s) ont été scolarisés sur le regroupement scolaire Mesland-Monteaux-Veuves en 2016-2017 ou y sont inscrits pour l'année scolaire 2017-2018 puissent en bénéficier. Monsieur le Maire demandera une adaptation de la convention en ce sens.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

*Délibération N°18/2017 publiée le 12/04/2017 - Transmise à la préfecture le 12/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération Agglopolys a décidé de lisser sur 2 ans les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) des 43 communes membres vers un taux cible unique de 10.67 %. Pour Mesland dont le taux de TEOM est de 16.20%, la baisse va atteindre 5.53%. Une première baisse par moitié aura lieu en 2017 et l'autre en 2018. Monsieur le Maire propose de réfléchir cette baisse au même rythme vers la taxe sur le foncier bâti qui sera augmentée d'autant.

Après avoir étudié l'état de notification des taux d'imposition de l'exercice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'exercice 2017 les taux suivants :

- taxe d'habitation : 9.92 %
- taxe foncière (bâti) : 17.73 %
- taxe foncière (non bâti) : 42.85 %

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

*Délibération N°19/2017 publiée le 12/04/2017 - Transmise à la préfecture le 12/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations qui ont adressé une demande au titre de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Comité des Fêtes	: 400.00 Euros
U.N.R.P.A (Ensemble et solidaires) Mesland	: 400.00 Euros
A.P.E. Mesland-Monteaux-Veuves	: 416.00 Euros
Société de Chasse de Mesland	: 382.00 Euros
UNC-AFN	: 200.00 Euros
Ass. Intercommunale du Mémorial "Résistants et Alliés"	: 30.00 Euros
Le Souvenir Français	: 40.00 Euros
Association des conciliateurs	: 30.00 Euros
Association Sportive Chouzy/Onzain - Football	: 160.00 Euros
Syndicat de la Vallée de la Cisse	: 60.00 Euros
Amicale de Don du Sang Section d'Onzain	: 50.00 Euros
Association des Secrétaires de mairie	: 20.00 Euros
Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis (CFA Blois)	: 120.00 Euros

BTP – CFA Indre-et-Loire	: 60.00 Euros
Club Moto-Cross Mesland-Herbault	: 50.00 Euros
Amicale des sapeurs-pompiers Mesland-Monteaux	: 200.00 Euros
Association Gymnastique de Monteaux	: 20.00 Euros

Monsieur le Maire indique que les subventions seront versées à chaque association ayant un intérêt local, après avoir fourni à la mairie une copie certifiée de leur budget et comptes de l'exercice écoulé.

### **INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS**

*Délibération N°20/2017 publiée le 12/04/2017 - Transmise à la préfecture le 12/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

En application du décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés.

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum

- **Taux en pourcentage de l'indice terminal**

**Maire : 31%**

**Adjoints : 8.25%**

### **FEU D'ARTIFICE 2017**

*Délibération N°20/2017 publiée le 13/04/2017 - Transmise à la préfecture le 16/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter un formulaire de déclaration de spectacle pyrotechnique 1 mois avant la date de la manifestation auprès des services de la préfecture et que de ce fait il faut réserver ce spectacle bien en amont.

Après avoir pris connaissance du programme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acheter à la SARL PYRO CONCEPT de NAZELLES-NEGRON (37) un programme pyrotechnique moyennant la somme de 1 930 € TTC.

### **CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR REPRISE DE COUCHE DE ROULEMENT**

*Délibération N°21/2017 publiée le 13/04/2017 - Transmise à la préfecture le 16/04/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017*

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a émis un avis favorable pour le projet d'aménagement d'entrée de bourg, Route d'Onzain, sur la Route Départementale 43 de part et d'autre du carrefour avec la Voie Communale N° 3 dite Route de Seillac, pour lequel la commune a demandé une subvention au titre des amendes de police et la récupération du fonds de compensation de la TVA.

Le Conseil départemental a examiné l'état de la chaussée dans la zone concernée par les nouveaux aménagements et propose de prévoir une reprise de la couche de roulement. Les travaux consisteraient en un rabotage de 6 cm de la chaussée sur environ 1 800m<sup>2</sup> et la mise en œuvre d'une couche de roulement en béton bitumeux.

Ces travaux estimés à 35 000 € H.T par le Conseil Départemental seraient réalisés sous maîtrise d'œuvre communale dans le cadre de l'aménagement et pris en charge à 100 % par le département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite cette convention pour une réalisation en 2017 et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Parcours de santé :**

Monsieur Richard GASNIER propose d'installer un parcours santé au stade. Il indique qu'un projet similaire a été réalisé sur la commune de Coulanges et montre des photos d'agrès.

### **Commission Solidarité Sociale :**

Monsieur Jérôme DELPY indique que le CIAS veut harmoniser l'action sociale sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

2 groupes de travail ont été formés : l'un pour le logement insalubre et l'autre pour l'animation auprès des jeunes de 15/25 ans.

### **Transports scolaires :**

Monsieur Jérôme HELTZLÉ souhaite que soit remontée l'information suivante auprès d'AZALYS : « Le car qui doit prendre en charge en gare d'Onzain les élèves en provenance de Tours (trains de 17h28 et 18h28) part avant leur arrivée ».